



Maurice Kamto et les compagnons de lutte étaient hier à la Cour d'appel du Centre pour une audience en habeas corpus.

En effet, l'appel avait fait suite à la décision rendue le 7 mars dernier par le tribunal de grande instance du Mfoundi, et rejetant la demande d'habeas corpus formulée par le collectif d'avocats de la défense.

Le quotidien Le Jour qui était aussi présent hier à la Cour d'appel rapporte que c'est aux environs de 10heures que le leader du MRC, Maurice Kamto, a été convoqué dans le bureau d'un juge de cette juridiction.

Quelques secondes après, poursuit le journal, il est ressorti. Approché pour savoir les raisons de cette sortie précipitée de Maurice Kamto, l'un de ses avocats a affirmé : « Maurice Kamto refuse d'être jugé en catimini parce que la justice se rend en public. Une audience d'habeas corpus est également publique, il n'est pas normal qu'on convoque un accusé dans le bureau d'un juge et qu'il soit auditionné sans que le public ne sache ce qu'on lui reproche ».

Le journal d'Haman Mana explique que chacun des leaders du MRC accusé dans le cadre des « marches blanches » organisées le 26 janvier dernier était appelé à son tour dans le bureau du juge.

« Les avocats ont quitté l'audience pour ne pas assister en spectateurs à cette mascarade judiciaire qui se déroulait. Le procureur a parlé seul devant son juge. L'affaire sera en délibéré le 9 avril prochain. Le juge et le procureur général ont dit qu'ils rejettent la demande d'habeas corpus formulée par la défense et qu'ils confirment la décision rendue par le tribunal de grande instance du Mfoundi. Je peux vous dire que les autres leaders vont procéder de la même manière. Nos clients ont été arrêtés en public il faut qu'ils soient jugés en public », déclare l'un des avocats de la défense, Me Emmanuel Simh